

15 décembre 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain».

Rapport de M^{me} Silvia Machado.

Lors de sa séance plénière du 23 avril 2008, le Conseil municipal a renvoyé la pétition P-210 à la commission des pétitions. Cette dernière s'est réunie les 19 mai, 9 et 16 juin 2008, sous la présidence de M. Alexandre Wisard.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 19 mai 2008

Audition de pétitionnaires: M^{me} Anne Juillard Rossier, représentante du groupe «Voisinons ensemble», M^{me} Véronique Bavarel Rossier, membre de l'Association des habitants du quartier de la Concorde, M^{me} Marina Janssens, membre de l'Association des Zabouches, et M. Yvan Rogg, membre de l'Association des habitants du quartier de la Concorde

Le collectif d'associations et groupes du quartier de La Concorde-Les Ouches, qui a lancé et soutenu la pétition pour une maison de quartier dans le secteur Ouches-Concorde, est composé de représentants de diverses associations et groupements d'habitants du quartier.

Ce collectif organise diverses réunions et activités autour du «vivre ensemble» et c'est suite à la soirée forum coorganisée avec le Forum 1203 au printemps 2007 que le collectif a lancé la pétition ainsi qu'une activité estivale appelée la Maison de quartier mobile (roulotte tenue par des jeunes, proposant un lieu de rencontre et des animations durant l'été 2007) avec le soutien du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Dans l'argumentaire présenté par les pétitionnaires lors de cette audition, on peut relever que le quartier s'est densifié et va continuer à l'être avec le projet de construction d'immeubles HBM (habitation bon marché).

Le quartier compte actuellement environ 4000 habitants dans le triangle situé autour de la Concorde.

Ce quartier «entre deux» (Charmilles-Saint-Jean et Aïre-Le Lignon) est devenu un quartier à part entière avec l'implantation, en 2005, de l'école et de la crèche des Ouches.

C'est un quartier qui compte un nombre important d'enfants et, déjà, un certain nombre d'adolescents qui ne vont faire qu'augmenter avec le projet de construction d'immeubles d'habitation.

Actuellement, 50% des habitants ont moins de 25 ans.

C'est un quartier qui rassemble une population diversifiée en termes d'âges, d'origines et de cultures.

Le collectif, porteur de la pétition, constate la richesse des initiatives locales, mais également le fait que ces activités sont menées par un engagement citoyen et bénévole qui peut parfois être dépassé par les besoins mis en évidence et l'ampleur de la tâche, d'où la nécessité de trouver une aide professionnelle pour poursuivre ces objectifs.

Une collaboration existe avec la Délégation à la jeunesse, qui octroie à l'Association des habitants du quartier de la Concorde un budget annuel pour soutenir ses activités.

Force est de constater que la Maison de quartier de Saint-Jean ne peut pas répondre aux besoins de plus en plus importants des enfants et des jeunes de ce quartier.

Jusqu'à présent, les contacts avec la Maison de quartier de Saint-Jean et la Délégation à la jeunesse ne se font que très ponctuellement. Ces instances ont été sollicitées pour être des médiateurs entre les jeunes et les anciens, pour trouver des outils de dialogue avec les adolescents et apprendre à mener des projets.

Les pétitionnaires n'ont pas une idée préconçue d'un modèle de maison de quartier. Ils souhaitent surtout que le travail entrepris par les associations soit repris, amplifié, soutenu, revigoré, amélioré et qu'un espace collectif adapté aux besoins du quartier naisse grâce à l'engagement de professionnels.

Concernant une future maison de quartier, il ressort que la ferme Menut serait appropriée pour les pétitionnaires. La maison est bien située à tout point de vue, mais, sachant que des tractations entre la Ville de Genève et la commune de Vernier sont en cours et loin d'aboutir, les pétitionnaires n'ont pas voulu axer leur pétition autour de la ferme Menut pour faire avancer leur projet de quartier, afin de ne pas se trouver otages de cette tractation pendant plusieurs années.

Séance du 9 juin 2008

Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Deuel est d'accord que le quartier des Ouches s'est développé, notamment tout le chemin des Ouches avec les immeubles en coopératives, les HBM et HLM, et les projets d'urbanisation continuent. Quand il avait été prévu d'utiliser la ferme Menut, la Ville avait pris contact avec la commune de Vernier, car une synergie financière et politique est indispensable; M. Deuel s'occupe de cela depuis trois ans.

L'objet est inscrit au plan financier d'investissement et il faut 4,5 millions de francs pour les transformations, sans compter un crédit d'exploitation.

M. Deuel mentionne que le subventionnement des maisons de quartier est le deuxième plus important budget du département, après les crèches, avec 210 millions.

Par le passé, on obtenait plus facilement des maisons de quartier, bien qu'il n'y eût pas toujours de sens à chaque maison de quartier, car il n'y avait pas de planification, de politique cohérente. Il y a cependant deux lacunes, le Petit-Saconnex et les Ouches.

Plusieurs associations demandent aujourd'hui plus de moyens à la FASe et il faut soit donner plus de ressources soit les répartir différemment.

Une autre question que se posent M. Deuel et M. Tornare est de savoir si une maison de quartier classique a encore un sens aujourd'hui dans un nouveau quartier. La réflexion porte sur quelque chose d'autre, un outil dans les mains des habitants et des associations, avec des professionnels, mais sans forcément construire des grands équipements. Une grande structure centralisatrice ou trop de professionnalisation peut provoquer un désinvestissement de la part des habitants, alors que le but recherché aujourd'hui est de stimuler l'action citoyenne par la prise en charge des activités.

Actuellement, la Ville met à la disposition de l'Association des habitants du quartier de la Concorde un local à l'avenue d'Aire, de 80 m², au rez-de-chaussée d'un locatif, ce qui correspond à 12 000 francs de loyer plus 14 000 francs de subvention annuelle.

Il y a trois locaux de répétition de musique, loués à une coopérative d'habitation et, depuis l'année dernière, la Ville soutient à hauteur de 15 000 francs la Maison de quartier mobile. M. Deuel précise qu'une maison de quartier coûte actuellement environ 1 million par année.

Concernant l'adaptation de la ferme Menut pour y faire une maison de quartier, M. Deuel estime que la situation géographique est excellente (notamment

pour des activités bruyantes), mais on ne peut pas tout y faire, ni tout démolir et faire une salle polyvalente. Il se demande si, pour 5,5 millions, cela vaut la peine de la rénover pour avoir un outil qui ne correspond pas exactement à ce que l'on souhaite.

Une autre option est de faire le strict nécessaire et de la rénover en collaboration avec les habitants et les jeunes du quartier. La ferme est assez grande, ce qui peut donner lieu à un projet mixte que différentes associations gèrent ensemble. L'idée d'un projet de rénovation participatif est une manière plus forte pour les associations de s'approprier les lieux. Aussi, une rénovation à moindres frais pourrait dégager de l'argent pour le fonctionnement.

Pour M. Deuel, le projet doit avancer sans oublier le rapprochement avec la commune de Vernier; du fait que la maison serait fréquentée par les jeunes de Vernier, la commune doit être associée à ce projet.

Pour conclure, M. Deuel aimerait que l'on puisse proposer quelque chose aux habitants de ce quartier, selon leur désir, et avoir les moyens pour le faire.

Séance du 16 juin 2008

Audition de l'Association En avant la jeunesse: M^{me} Sophie Rogg et M. Laurent Arpagaus, membres du comité, et M. Jérôme Santoni, membre de l'association

Les représentants de l'association rappellent que ce quartier s'est densifié ces dernières années. Ils constatent que le quartier est bien équipé pour les moins de 12 ans, avec beaucoup de parcs avec des jeux, mais, pour les jeunes adolescents et jeunes adultes, plus rien.

La maison de quartier est une nécessité pour permettre aux jeunes de mieux se connaître.

Ils rappellent que le projet est né suite à un problème de voisinage et la nécessité de se rencontrer entre jeunes, mais aussi entre les différentes générations et cultures. L'objectif étant de trouver un moyen de gérer les conflits de voisinage autrement qu'en faisant appel à la police.

Ils précisent que, depuis la mise sur pied de la Maison de quartier mobile, le climat du quartier s'est apaisé, les personnes avec qui ça se passait mal sont venues, ont participé aux activités et le dialogue s'est rétablie. Il y a une trentaine de jeunes de plus de 15 ans qui se sont approchés. Les jeunes de 12 à 15 ans sont plus nombreux dans le quartier, mais moins connus par les membres de l'association.

Concernant la possibilité de créer la maison de quartier à la ferme Menut, ils pensent qu'elle se prête bien comme lieu, étant facile d'accès. Un lieu cen-

tralisé serait bien, car l'idée de base est de réunir tout le monde. Bien entendu, ils incluent la participation des jeunes de la commune de Vernier, le quartier des Libellules est aussi considéré comme leur quartier, les liens entre les jeunes sont déjà une réalité.

Quant au fonctionnement de la maison de quartier, ils pensent à une ouverture les week-ends, les mercredis et, dans l'idéal, un local destiné aux jeunes de 16 ans et plus, ouvert plus souvent. Un local pour faire de la musique serait bienvenu.

Le groupe de jeunes de 16 ans et plus du quartier est composé de jeunes qui travaillent ou qui sont aux études, mais aussi de jeunes qui n'ont plus d'activité de par un arrêt de formation par manque de possibilités offertes.

Le manque de lieux de rencontre pour les jeunes dans le quartier les force à se retrouver dans les parcs, ce qui peut provoquer l'ennui des voisins, ou à se déplacer en ville.

Concernant leur investissement dans la Maison de quartier mobile, ils pensent continuer mais désirent un encadrement, notamment pour les plus jeunes. Ils ne peuvent pas tout prendre en charge et, en cas d'altercation, la présence d'un éducateur est nécessaire.

Par rapport à l'idée d'être associés aux travaux de rénovation, ils voient cela d'un bon œil.

Discussion

Suite aux auditions, les avis sont partagés concernant le fait d'avoir ou non réunis tous les éléments pour que la commission puisse se prononcer sur cette pétition.

Une commissaire propose l'audition des membres de la commune de Vernier, également concernés par ce projet qui doit avoir l'aval de tout le monde. Même si la Ville continue à structurer son avancée sur le projet, elle croit qu'il est bien de faire participer les autres communes.

Des commissaires souhaiteraient auditionner le magistrat Manuel Tornare au sujet de la ferme Menut pour savoir ce qui est faisable ou pas, notamment concernant les tractations avec la commune de Vernier. Le souci étant de ne pas laisser de faux espoirs aux habitants là-dessus.

La Ville de Genève ne peut pas gérer tous les problèmes sans la participation des communes avoisinantes. Ces commissaires soutiennent également la proposition d'auditionner les membres de la commune de Vernier.

Une partie des commissaires pense que la commission a tous les éléments pour voter sans autres auditions.

Ils rappellent que le projet de la ferme Menut est dans le tiroir depuis un moment, que l'on en parle depuis longtemps. La position du magistrat a été exprimée par M. Deuel. Les auditionnés ont convaincu les commissaires qu'il faut aller de l'avant en exprimant maintenant la volonté du Conseil municipal.

Si Vernier doit être partie prenante de ce projet, ils pensent que c'est l'affaire de négociations de la part du Conseil administratif et que l'on ne peut pas attendre sur Vernier pour avancer.

Des commissaires pensent que la commission a auditionné toutes les parties et constatent un réel besoin de maison de quartier, comme le démontre la volonté des habitants de porter ce projet. Ils pensent judicieux de demander au Conseil administratif de faire avancer les choses.

Le président de la commission tient à préciser que M. Deuel a bien dit qu'il parlait au nom de son magistrat et que ces derniers s'étaient concertés avant que M. Deuel soit auditionné. Il pense aussi que la commission peut donner le mandat au Conseil administratif de négocier avec la commune de Vernier.

Pour un commissaire, M. Deuel s'est prononcé et l'audition du magistrat n'est pas opportune. Concernant la commune de Vernier, c'est le travail des magistrats et il pense que le besoin mérite d'être analysé par le Conseil administratif dans les meilleurs délais.

Un commissaire fait remarquer que, si la commune de Vernier est prête à participer au financement, la commission en ignore le montant et il croit que c'est quelque chose à éclaircir. Ce quartier, avec les Libellules, est un quartier sensible, il est vraiment en frontière. Or les jeunes ne sont pas intéressés par les frontières, ils veulent avoir un lien.

Ce commissaire soutient la proposition d'auditionner M. Tornare et fait remarquer la différence entre un fonctionnaire et un magistrat. Il reconnaît le besoin d'une maison de quartier, mais ce projet va aboutir à une demande de crédit d'investissement, ce qui n'est pas rien. De ce fait, il trouve plus sage d'entendre le magistrat.

Un commissaire croit qu'il y a confusion: il ne faut pas faire le travail de l'exécutif, le message à envoyer est de dire si cette pétition est légitime ou non, le reste n'est pas du ressort de la commission, c'est le travail de l'exécutif.

Le président fait voter les auditions.

L'audition de M. Manuel Tornare est refusée par 8 non (2 AGT, 3 Ve, 1 R, 2 DC) contre 7 oui (2 UDC, 2 L, 3 S).

L'audition d'un représentant de la commune de Vernier est refusée par 10 non (2 AGT, 3 Ve, 1 R, 2 DC, 2 UDC) contre 5 oui (2 L, 3 S).

Prise de position des partis

Pour les Verts, il est important de voter cet objet, il faut que le Conseil administratif prenne rapidement ses responsabilités dans ce secteur.

Les radicaux pensent que l'on peut renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Ils sont convaincus du besoin exprimé par les pétitionnaires. Si la proposition revient par la suite avec un certain montant, c'est à ce moment-là que l'on verra si elle est réaliste et réalisable par la Ville.

Pour les socialistes, il y a encore des problèmes à traiter et il faudra aller plus loin dans la réflexion sur ce projet. De ce fait, bien qu'ils soutiennent la démarche des pétitionnaires et leur demande pour une maison de quartier, ils s'abstiendront.

L'Union démocratique du centre croit que qui veut le plus veut le moins et votera pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif tout en soulignant la stupidité de vouloir cela rapidement, sachant que cela prend toujours beaucoup de temps.

Le Parti démocrate-chrétien considère avoir eu toutes les données du problème et ses représentants ont compris la nécessité d'aller de l'avant rapidement, raison pour laquelle ils voteront pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Pour les libéraux, les auditions paraissent claires et ils estiment qu'il faut faire quelque chose pour soutenir les pétitionnaires. Ils réservent cependant leur décision sur le projet qui va être soumis.

Le président met aux voix le renvoi de la pétition P-210 au Conseil administratif, celui-ci est accepté par 12 oui (2 DC, 2 UDC, 1 R, 2 L, 3 Ve, 2 AGT) et 3 abstentions (S).

Pétition

Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aire, de Châtelaine et de l'Ain

Mesdames et
Messieurs !

Considérant :

- le développement du quartier susmentionné et les constructions récentes ou prévues de nombreux logements;
- la présence élevée de familles ayant des enfants couvrant toutes les tranches d'âge, qui y résident;
- la volonté des habitants et des associations qui les représentent, d'œuvrer à la construction d'un quartier dans lequel la cohésion sociale, la qualité de vie et l'intégration de chacun prime;
- le manque d'espaces de rencontres, exprimés notamment par les adultes et les adolescents du quartier mais aussi, le manque de bistrots et de commerces propres au développement d'une vie de quartier;
- l'impossibilité pour la seule Maison de Quartier de Saint-Jean de couvrir les besoins de ce secteur dont la population augmente.

**Les signataires demandent aux autorités Municipales et Cantonales de prévoir
urgemment l'ouverture d'une maison de quartier dans le secteur susmentionné.**

Nom	Prénom	Adresse	Age	Signature
-----	--------	---------	-----	-----------

Collectif d'associations et groupes du Quartier de « La Concorde - Les Ouches » :

- Maison de Quartier Mobile (MQM)
- Association des Habitants du Quartier de la Concorde (AHQC)
- Les Zabouches (association pour la gestion des immeubles des 14-16 chemin des Ouches)
- Les Assouches (association des habitants des HBM Ouches)
- En Avant la Jeunesse
- Voisinons ensemble

Contacts : Véronique BAVAREL – ROSSIER
 51, av. Henri-Bordier 1203 Genève
 Anne JUILLARD ROSSIER
 5, Jean-Treina 1203 Genève

Genève, le 20 décembre 2007

Commission des pétitions
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
CP 3983
1211 Genève 3

Concerné : Demande de création d'une maison de quartier dans le secteur :
 La Concorde – les Ouches

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Cet été, les associations et habitants du quartier Concorde-Ouches, ont mené à bien le projet de Maison de Quartier Mobile, soutenu financièrement par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, premier pas vers une future maison de quartier dans ce secteur.

Fort de cette expérience et au vu des besoins et de l'enthousiasme des jeunes s'y étant engagés, nous vous transmettons une demande plus formelle pour la création d'une maison de quartier, espace qui répond à un besoin de convivialité et de rencontre intergénérationnelle dans le quartier.

En effet, en quelques années, notre quartier s'est considérablement densifié: depuis 2004, quelques 120 logements, une école enfantine et primaire ainsi qu'une crèche ont été construits; en 2006, le secteur comptait 500 enfants de 0 à 14 ans.

Ce remodelage du quartier apporte points positifs et négatifs:

- Une belle dynamique de quartier avec une demande et une participation grandissante aux animations proposées comme le bonhomme hiver, « la ville est à vous » et la semaine d'activité qui la précède, les activités proposées par l'AHQC, etc.
- Des tensions entre diverses générations : bruits, dégâts dans la cour de l'école et dans les rues, début d'actes de violence. Les jeunes investis dans le projet, entre autres, expriment le manque notoire de lieux de rencontre pour eux : espace de vie (discussions, musique, jeux, ...), salle de gym, terrain de sport extérieur. Par ailleurs, les adultes déplorent le manque d'espaces de rencontre (cafés, etc).

L'AHQC a géré les activités du quartier, soutenue aujourd'hui par les associations mentionnées ci-dessus mais la tâche s'alourdit et un apport professionnel devient nécessaire pour soutenir les bénévoles.

Il y a déjà quelques années, l'AHQC avait formulé une demande de maison de quartier en la propriété de La Concorde, lieu central du quartier, qui n'a malheureusement pas abouti.

Aujourd'hui, nous reformulons cette demande, sous la forme d'une pétition, avec une urgence certaine au vu du nombre de jeunes habitant le quartier.

Nous avons connaissance d'un projet socioculturel sur le site de la Ferme Menu. Il y a donc selon nous, deux lieux en adéquation avec notre demande : la Maison de la Concorde - actuellement sous-utilisée - et la Ferme Menu.

Un projet concret pourrait-il voir le jour rapidement ?

Dans l'attente d'une réponse à notre requête, nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous souhaitons, Madame la conseillère, Messieurs les conseillers, de très belles fêtes de fin d'année.

Pour le collectif :



Véronique Bavarel-Rossier



Anne Juillard Rossier

Ci-joint : 379 signatures pour la pétition « Pour une maison de quartier dans le secteur situé entre les avenues d'Aïre, de Châtelaine et de l'Ain »

Copie à : Commune de Vernier, Monsieur Thierry Appotheloz, maire
FAS'e, Monsieur Alain-Dominique Mauris, président